

# COTISATIONS 2022-2023

## TABLEAU DES TRIMESTRES ET PROPORTIONS

	COTISATION <sup>1</sup>	TPS	TVQ	ASSURANCE <sup>2</sup> PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE <sup>2</sup> PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPQ <sup>3</sup>	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à Juin 100%	692,73 \$	34,64 \$	69,10 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,00 \$	804,10 \$	850,97 \$
Juillet à Septembre 75%	519,55 \$	25,98 \$	51,83 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,00 \$	604,99 \$	651,86 \$
Octobre à Décembre 50%	346,37 \$	17,32 \$	34,55 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,00 \$	402,05 \$	425,49 \$
Janvier à février 25%	173,18 \$	8,66 \$	17,27 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,00 \$	202,92 \$	226,36 \$
Mars 10%	69,27 \$	3,46 \$	6,91 \$	0 \$	0 \$	29,00 \$	79,64 \$	79,64 \$

- Le montant à payer sur la cotisation<sup>1</sup> annuelle varie en fonction de la période de l'année où elle est payée.
- Assurance responsabilité professionnelle<sup>2</sup> : un membre doit obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à sa situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)
- OPQ<sup>3</sup> : la contribution à l'Office des professions.